



Mairie de Fréjus  
Place Formigé  
83600 FREJUS

MAITRE D'OUVRAGE

# Dossier d'enquête de déclassement du parking « Verdun Est » à Fréjus Centre Commune de Fréjus

## 8. PUBLICATIONS - JOURNAUX



TPF Ingénierie  
Dpt Environnement & Territoire  
Le Space B  
208/212 Bd du Mercantour  
06200 NICE

INGENIERIE

ACTUALITÉ LOCALE

# Le Parti communiste pointe l'imposture du RN à l'approche du 8 mai

VAR

**Avant les commémorations du 8 mai, le PCF Var, par la voix de son secrétaire départemental Pierre Daspre, rappelle les bases fondatrices idéologiques du RN, à l'aune de son implantation dans un département historiquement résistant.**

N'ayons pas la mémoire courte ! Voilà le titre du communiqué réalisé par le PCF Var, à quelques jours des commémorations de la capitulation de l'Allemagne nazie, le 8 mai 1945, marquant la fin de la Seconde Guerre mondiale. Comme chaque année, des cérémonies pour rendre hommage aux combattants et à tous ceux qui ont œuvré pour la victoire se tiendront dans l'ensemble d'un département marqué par le sceau de la résistance. De nombreuses figures historiques telles que les communistes Léon et Roger



Pierre Daspre, secrétaire départemental du PCF Var, appelle à « dénoncer la duplicité du RN face aux travailleurs ». PHOTO DE

Landini, ou Gabriel Péri, en sont issues et ont combattu au sein des FTPF (Français tireurs et partisans français) et des FTPFMOI (main-d'œuvre immigrée), créées par le PCF.

Cette année, toutefois, ces commémorations auront une

résonance particulière : celles-ci seront présidées par un nombre croissant de maires d'extrême droite, RN en tête, notamment dans deux des cinq plus grandes villes varoises (La Seyne-sur-Mer et Fréjus), et dans plusieurs autres com-

munes (Six-Fours, La Valette-du-Var, Signes, Puget-sur-Argens, La Motte, entre UDR et RN). Ce qui fait dire à Pierre Daspre, secrétaire départemental du Parti communiste du Var, qu'on « ne peut plus se contenter de commémorer la fin de la guerre », eu égard à la montée en puissance d'un parti frontiste « créé par des Waffen SS, en compagnie de Jean-Marie Le Pen, condamné à de multiples reprises pour incitation à la haine raciale et propos négationnistes et antisémites, en agglomérant plusieurs partis d'extrême droite ».

**« Le RN est l'ennemi des travailleurs »**

Un état de fait « qu'il ne suffit plus de marteler. On n'est plus en 1945, il faut aussi expliquer que le RN est l'ennemi des travailleurs », souligne-t-il. Car, au-delà de la résistance face à la barbarie de l'idéologie nazie, « le programme du Conseil national de la Résistance était très progressiste et les résistants réfléchissaient à une société meilleure. Ils dénonçaient, par exemple, le monopole de la presse et des industries. En son sein, les militants communistes ont porté le combat pour les nationa-

lisations, la Sécurité sociale, ce qui a conduit à un progrès social énorme, encore plus fort que lors des temps du Front populaire », illustre-t-il.

À l'inverse, le secrétaire départemental du PCF dénonce « l'imposture sociale » et « les contradictions énormes » du parti présidé par Jordan Bardella, qui se positionne « en défenseur des travailleurs », quand, dans le même temps, « il est un allié objectif des grands tenants industriels et du monde de la finance, et qu'il débute avec le Medef ».

Les élus et militants communistes du département seront, comme le devoir de mémoire leur incombe, présent lors des différentes cérémonies, vendredi. Pierre Daspre les invite cependant à « ne pas être passifs », et à travers leur présence, à « rappeler ces faits et dénoncer la duplicité du Rassemblement national. Tous les camarades dans les sections doivent porter cela dans leurs villes ». Aucune « contre-manifestation » ou mobilisation annexe n'est cependant prévue, mais chacun est appelé « à prendre des initiatives », le 8 mai, et tous les autres jours de l'année. Adam Benhammouda



**TOULON. Cinq nouveaux récipiendaires des Palmes Académiques**

Mardi, cinq (anciens) acteurs de l'Éducation ont été honorés par l'Ordre des Palmes Académiques. Créé en 1808 par Napoléon 1<sup>er</sup>, il s'agit de l'ordre honorifique civil français le plus ancien, destiné à récompenser les personnes qui se sont distinguées dans le domaine éducatif. Les insignes ont été remis par le président du conseil départemental du Var, Jean-Louis Masson, et le président départemental de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques, Lucien Pelletier. Gerard Espié et Charles Albert, anciens principaux de collège, ont reçu la plus haute distinction (Commandeur de l'Ordre des Palmes Académiques). Marie-France Dufour, directrice de périscolaire, Françoise Wis, ancienne directrice d'école maternelle, et Pascal Pellegrino, professeur en enseignement technique, ont quant à eux été reçus au grade de Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques. Ad.B. PHOTO A.D.A.

**ANNONCES LÉGALES**  
MANDATÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**VAR**  
Tél. 04 91 57 75 74 annonceslegales@lamarseillaise.fr

**AVIS D'ENQUÊTE**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FRÉJUS**  
INFORME le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de FRÉJUS en exécution de l'arrêté municipal en date du 22/04/2026, À une ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE au déclassement du domaine public du parking dit « Verdun Est », situé sur la parcelle cadastrée section BD n° 478 d'une surface de 1 143 m² environ sis avenue de Verdun à Fréjus-centre.

Le dossier d'enquête comprend une notice explicative contenant des plans de situation, parcellaire et de déclassement, ainsi qu'un registre d'enquête et des annexes. Ces pièces seront déposées en mairie centrale et plus particulièrement au Service des affaires foncières et immobilières, situés au 1<sup>er</sup> étage du 85 rue de Bausset 83 600 FRÉJUS, du 18 mai 2026 au 2 juin 2026 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. Au cours de l'enquête, les pièces du dossier sont également consultables sur le site Internet de la Ville, à la rubrique « enquête publique ».

Les observations formulées par le public seront recueillies sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Elles pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur (Enquête publique Déclassement Parking BD n°478 dit « Verdun Est » - A l'attention de M. le commissaire-enquêteur - Ville de Fréjus - Place Formigé - CS 70108 - 83608 FRÉJUS) qui les visera et les annexera au dit registre.

Les observations pourront également être envoyées par courriel à l'adresse suivante : [enquete.publique@ville-frejus.fr](mailto:enquete.publique@ville-frejus.fr)

Monsieur Philippe De BOYSERE, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, recevra en personne les observations du public :

En Mairie centrale (salle de la Chapelle - 1<sup>er</sup> étage) :  
 - le Lundi 18 mai 2026 de 9 h 00 à 12 h 00  
 - le Mardi 26 mai 2026 de 9 h 00 à 12 h 00  
 - le Mardi 2 juin 2026 de 14 h 00 à 17 h 00

À l'expiration du délai d'enquête, le commissaire-enquêteur disposera d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Maire, dont une copie sera déposée et pourra être consultée en mairie de FRÉJUS.  
Le Maire : David FRACHLINE

23 var-matin  
SAMEDI 2 MAI 2026

# LES ANNONCES LÉGALES

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2026 à 0,089€ HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 2 du présent arrêté, modifiant l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2021, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1975 et régie par décret du 28 décembre 2021.

## AVIS D'ENQUÊTES



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FRÉJUS

INFORME le public qu'il se propose sur le territoire de la commune de Fréjus en exécution de l'arrêté municipal en date du 22/04/2026, de déclasser au domaine public du parking dit « Verdun Est » situé sur le parcelle cadastrée section BD n° 478 d'une surface de 1 143 m<sup>2</sup> environ sis à Fréjus centre.

Une notice explicative concernant des plans de situation, parcelaire et de déclassement ainsi qu'un registre d'enquêtes et des annexes sont disponibles en mairie centrale et plus particulièrement au Service des affaires foncières et immobilières, situé au 1<sup>er</sup> étage de 85, rue de Bausset, 83600 Fréjus, du 18 mai 2026 au 2 juin 2026 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Au cours de l'enquête, les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la Ville, à la rubrique « enquête publique ».

Les observations formulées par le public seront recueillies sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Elles pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur Enquête publique Déclassement Parking BD n°478 dit « Verdun Est » - A l'attention de M. le Commissaire-enquêteur - Ville de Fréjus - Place Formige - CS 70108 - 83600 Fréjus (qui les visera et les annexera au registre).

Les observations pourront également être envoyées par courriel à l'adresse suivante : enquetespubliques@ville.fréjus.fr

Monsieur le Maire de Fréjus, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, recevra en personne les observations du public : 15<sup>h</sup> au Maire centrale (salle de la Chapelle - 1<sup>er</sup> étage) :

- le lundi 18 mai 2026 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 26 mai 2026 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 2 juin 2026 de 14 h 00 à 17 h 00.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire-enquêteur disposera d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Maire, dont une copie sera déposée et pourra être consultée en mairie de Fréjus.

COMMUNE DE DRAGUIGNAN

## ENQUETE PUBLIQUE

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 22 avril 2026, il a été constituée une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SARL MERAKI ?  
Objet social : Location meublée de courte durée saisonnière  
Siège social : 21, allée des Mimosas, 83320 Carqueiranne  
Capital : 100 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Toulon  
Garance : PAULA BRUNET, SARL au capital de 100 euros, ayant son siège social 21, allée des Mimosas, 83320 Carqueiranne, immatriculée sous le n° au RCS Toulon, Paula Brunet.

O BURGER GOURMET  
SARL au capital de 1 000 €  
83500 La Seyne-sur-Mer - RCS Toulon 977 497 718

Siège social : 1425A, route Départementale de La Seyne à Six-Fours  
83500 La Seyne-sur-Mer - RCS Toulon 977 497 718

### AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire du 31/03/26 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/26.

Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateurs Madam eZANA MANON, demeurant 1425A, route Départementale de La Seyne à Six-Fours S. 83500 La Seyne-sur-Mer et Monsieur TANCREZ JORDAN, demeurant 1425AA, route Départementale de La Seyne à Six-Fours, 83500 La Seyne-sur-Mer et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Les pièces, notes, avis et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce toulon.

ZANNA MANON et TANCREZ JORDAN.

SCI FRANGAB  
SCI au capital de 352 € - Siège social : 805 E. chemin de Foingemir 83200 Toulon  
RCS Toulon 502 756 554

### AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 19/03/2026 a décidé la dissolution volontaire de la société SCI POTOU SYDNEY du 19/03/2026. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur POTOU Sydney, demeurant 81, rue du Velcroirne, 83200 Toulon et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce Toulon.

POTOU Sydney et POTOU Rudy

## FORMALITÉS DIVERSES

**13 MARS 2026** **SOMMES REDISTRIBUÉES**  
**PAR LES MACHINES À SOUS**

**DU 20 AU 26 AVRIL 2026 6.222.926 €**

N° DE MACHINE	SOMME REDISTRIBUÉE	N° DE MACHINE	SOMME REDISTRIBUÉE
193	88 946,18 €	136	84 185,78 €
68	87 600,30 €	137	80 865,63 €
60	86 717,59 €	131	80 579,98 €
191	86 708,02 €	59	76 817,70 €
192	81 238,38 €	49	72 962,99 €
46	77 124,33 €	228	68 308,53 €
208	77 038,26 €	67	68 137,61 €
47	74 748,58 €	60	68 137,61 €

**SOMME REDISTRIBUÉE**  
**DEPUIS LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**  
**25.278.262 €**

**SOMME REDISTRIBUÉE**  
**DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2026**  
**113.146.518 €**

12671 Hémis Saint-Paul - 83110 SANARY - casino-sam-paul.com.fr

**EUROPOMILLIONS**

Résultats du tirage du vendredi 1er mai 2026

3 9 42 46 47

Lot	Nombre de tickets	Montant	Nombre de tickets	Montant
5 + 2	4	0	171 656,00 €	171 656,00 €
6 + 2	4	0	40 088,00 €	40 088,00 €
5 + 1	27	7	1 897,00 €	76,00 €
4 + 2	526	95	12,00 €	24,20 €
3 + 2	1 229	194	97	79,10 €
4 + 1	1 281	196	1	53,20 €
2 + 2	19 149	3 257	1 663	17,80 €
3 + 1	26 222	4 669	2 264	11,00 €
3	62 446	10 940	1	11,20 €
1 + 2	104 637	18 021	9 348	4,20 €
0 + 2	1	18 401	1	12,20 €
0 + 1	416 656	73 926	37 036	6,40 €
2	1 042 979	192 096	1	4,10 €
0 + 1	1	348 202	1	2,70 €